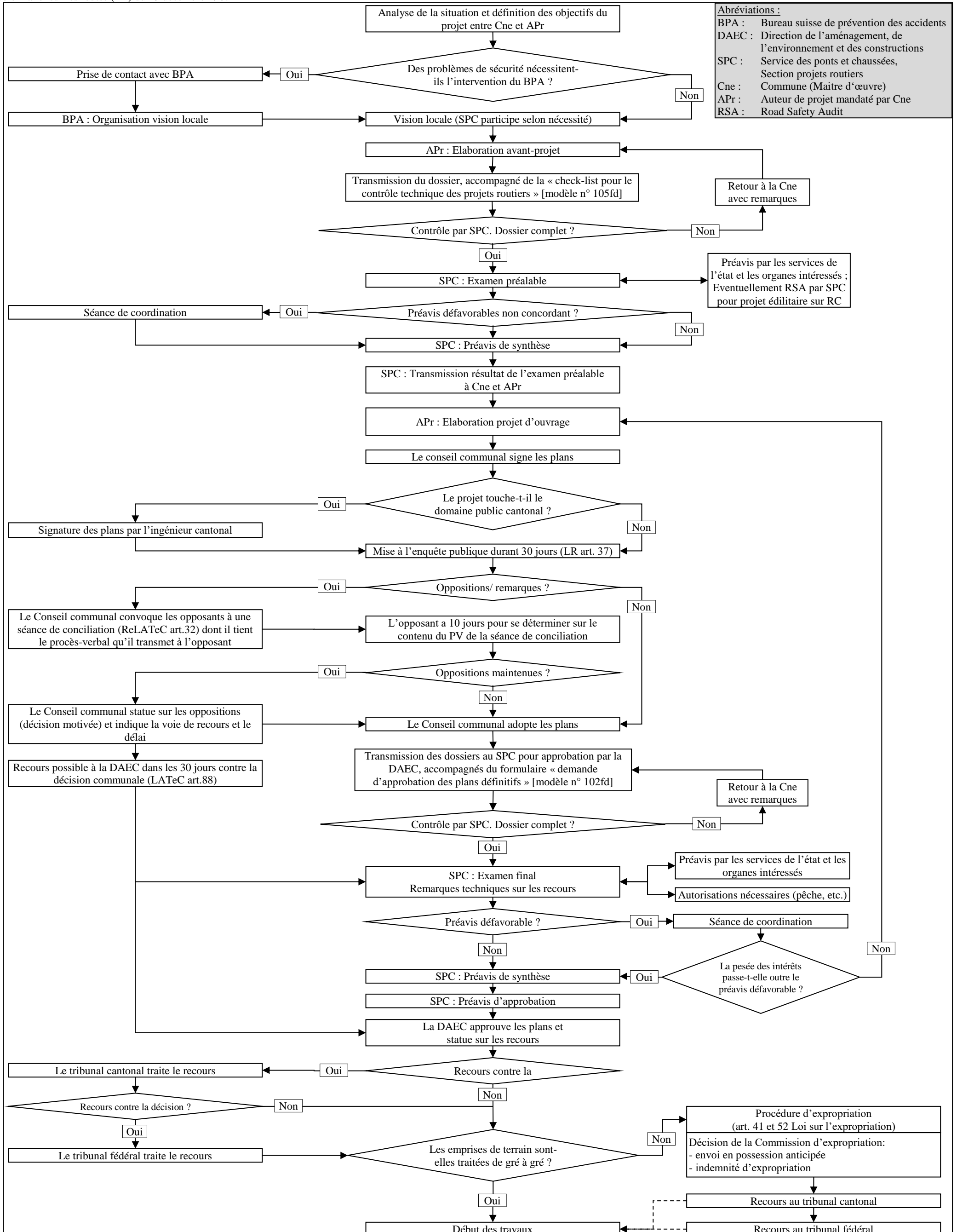




## Déroulement d'un projet routier communal ou édilitaire sur route cantonale

Selon la loi sur les routes (LR) du 15 décembre 1967



**Abréviations :**  
 BPA : Bureau suisse de prévention des accidents  
 DAEC : Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions  
 SPC : Service des ponts et chaussées, Section projets routiers  
 Cne : Commune (Maitre d'œuvre)  
 APr : Auteur de projet mandaté par Cne  
 RSA : Road Safety Audit